

Réponse du Conseil administratif à la motion du 5 avril 2017 de MM. Eric Bertinat, Didier Lyon, Jean Zahno et Pierre Scherb: «Pour un meilleur pilotage de l'ensemble muséal des Musées d'art et d'histoire».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que, en Ville de Genève, les principales institutions culturelles sont organisées en fondations d'intérêt public (Fondation d'art dramatique (FAD), Fondation du Grand Théâtre de Genève, Saint-Gervais Genève – Fondation pour les arts de la scène et les expressions culturelles pluridisciplinaires);
- que les conseils de fondation sont composés de divers représentants notamment désignés par l'exécutif et le Conseil municipal (ainsi que par l'Etat de Genève pour la FAD);
- que les Musées d'art et d'histoire de Genève (MAH) forment un ensemble muséal composé du Musée d'art et d'histoire, du Cabinet d'arts graphiques, de la Bibliothèque d'art et d'archéologie, de la Maison Tavel et du Musée Rath;
- que le budget des MAH s'élève chaque année à 34 millions de francs;
- que cet important ensemble muséal n'est chapeauté que par le conseiller administratif en charge de la culture et du sport et un directeur dont la nomination a été largement critiquée;
- que cette organisation n'inclut ainsi aucun élu des partis politiques représentés au Conseil municipal de la Ville de Genève, ni aucun représentant des associations de protection du patrimoine et des importants partenaires du MAH, comme la Société des amis du Musée d'art et d'histoire (SAMAH), qui compte quelque 1400 membres, ou encore Hellas et Roma;
- que cette situation a eu pour conséquence que le projet porté par M. Sami Kanaan de rénovation/agrandissement du bâtiment sis 2, rue Charles-Galland/9, boulevard Emile-Jaques-Dalcroze, classé à l'inventaire fédéral, a essuyé un refus populaire en février 2016;
- que, en effet, ce projet était voué à l'échec, ab ovo, dès lors qu'il a été initié en collaboration avec les seuls responsables du musée, sans tenir compte de toutes les parties intéressées;
- que, malgré le message pourtant clair du résultat de la votation de février 2016, M. Sami Kanaan persiste à écarter les parties intéressées avec la mise sur pieds d'une commission externe, composée de membres venus de l'étranger et d'autres cantons, pour élaborer le projet culturel pour l'avenir du MAH;

- que le bâtiment Camoletti attend sa rénovation depuis 1998 alors que la Ville a une obligation légale de l’entretenir;
- que de nombreux textes (motions, questions, interpellations) ont été déposés au sujet de la gestion de ce musée (transparence, recrutements, etc.);
- que, en novembre 2016, la commission des finances a émis des soupçons quant à la régularité du processus d’attribution du mandat au bureau d’architectes Jucker-Nouvel et a exigé de l’exécutif tous documents utiles, en vain,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de produire une étude sur les avantages et les inconvénients d’un pilotage par une fondation.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil municipal a accepté le renvoi de cette motion au Conseil administratif le 4 mars 2020. Cette motion a été déposée durant le processus d’élaboration pour un nouveau projet concernant le Musée d’art et d’histoire (MAH).

Pour rappel, le département de la culture et du sport (DCS) a mis en place en juin 2016 une commission d’expert-e-s composée de personnalités du monde muséal européen. Garante d’un regard neuf sur le MAH, cette commission, coprésidée par MM. Jacques Hainard et Roger Mayou, a eu pour mandat de poser les grandes lignes d’un projet culturel qui valorise la richesse et la pluralité des collections tout en inscrivant l’institution dans le XXI^e siècle. Ce projet, décrit dans le rapport final de juin 2018, a reçu un accueil unanime des milieux intéressés et du public. C’est sur lui que s’appuient la nouvelle direction du MAH, entrée en fonction fin 2019, et l’équipe pluridisciplinaire chargée de l’élaboration du programme du concours d’architecture pour la rénovation et l’agrandissement du musée.

Concernant la demande de réalisation d’une étude «sur les avantages et les inconvénients d’un pilotage par une fondation» concernant le MAH, le DCS s’y emploiera dans le courant de la prochaine législature.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:
Sami Kanaan